

AV...quoi ?

Les élèves en situation de handicap ont le droit d'être scolarisés et pris en charge par l'Education Nationale. Les enseignants ont le devoir de les prendre en charge et de les accompagner au mieux. Les AVS ont comme mission d'être le maillon entre ces élèves et les enseignants. Tout cela est très clair. Or, cela ne fonctionne pas car les élèves sont mal considérés, les enseignants ne sont pas formés et les AVS maltraités par le système. Malgré les annonces tonitruantes des politiques depuis toujours et notamment depuis 2005, rien ne se passe. Ou plutôt, tout se passe mal. Les liens entre l'EN et la MDPH sont plus que distendus et comme les conseillers ne sont pas les payeurs, les élèves « handicapés » ou « dys » ne sont pas accompagnés comme ils le devraient.

La situation des AVS est problématique car mal payés, non formés et jetés comme des « kleenex », ils sont rares à pouvoir s'investir dans leur travail comme ils le voudraient.

Pour que la prise en charge des élèves soit réelle et peut-être efficace, il faut absolument :

- créer ce métier et recruter des AVS avec un profil qui corresponde à l'emploi, et pourquoi pas un diplôme ?
- former les enseignants pour qu'ils ne soient pas obligés d'obéir aux injonctions des orthophonistes et autres orthopédagogues (si, si, ça existe, j'en ai rencontré).

Nous voulons que le système éducatif réussisse et qu'il prenne en charge TOUS les élèves, les « premiers de cordées » et ceux qui « s'accrochent aux branches », les élèves qui apprennent tout seuls et en même temps les « dys », alors mettons les moyens pour que cela fonctionne !

Sophie Manzato, Snes65

**5 ANNÉES D'ÉTUDES
POUR UN
TEL SALAIRE ?**

**LE SNES SE BAT POUR
LA REVALORISATION
DES SALAIRES**



CSG, blocage des pensions, ça suffit !

Jeudi 14 juin, nous étions 200 à manifester à Tarbes à l'appel des organisations de retraités CGT, CFTC, CFE-CGC, FSU, FGR/FP, Solidaires, LSR, UNSA pour exiger un collectif budgétaire qui annule la hausse de la CSG pour tous, la fin du gel des pensions et leur revalorisation. Le président et son gouvernement n'ont rien compris à la colère des retraités : après la mobilisation exceptionnelle du 15 mars, ils ont consenti à une mesurette, l'annulation de la hausse de la CSG pour 100000 retraités (0,6%), et seulement à partir de 2019 !

Cette manifestation a été précédée d'une campagne de signatures d'une pétition (que l'on peut encore signer en ligne retraitesencolere.fr) qui sera remise aux parlementaires. Le «groupe des neuf» organisations a envoyé une lettre ouverte à la ministre Agnès Buzyn qui dénonce le mépris du gouvernement pour les retraités et les mesures insuffisantes pour l'accompagnement du vieillissement et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour celles et ceux qui partent à la retraite, les raisons de revendiquer ne manquent pas, donc restez syndiqué-e-s !

Monique Theulé, S1 des retraités

Colloque départemental sur l'école rurale

Le mercredi 30 mai dernier s'est tenu à Bernac Dessus un colloque sur l'école de la ruralité, à l'initiative de nos collègues du Suipp (enseignants du premier degré) et de l'association des maires de France du 65. Alors qu'à la rentrée 2018 ce sont 10 postes de professeurs des écoles qui sont supprimés dans le département, il était important que les différents acteurs de l'école publique (enseignants du premier et second degrés, parents d'élèves, maires des communes rurales) échangent et partagent leurs inquiétudes et leurs interrogations face à l'avenir de ce service public d'Education, de moins en moins local. Les discussions ont porté, entre autres, sur le projet de « fusion » du collège des trois vallées de Luz et de l'école primaire, dans le cadre d'une « école du socle ». Un joli prétexte pour, une fois de plus, faire des économies... de bout de chandelles !

Les collègues du Snuipp ont insisté sur les actions qui ont été menées depuis quelques mois et sur la nécessité de faire entendre notre voix et notre mécontentement, afin de faire reculer notre administration sur ce projet de désertification de nos campagnes et de nos montagnes, dans des communes où l'école reste le dernier service public local.

Anne Gibert, Snes65

**UN SERVICE
PARTAGÉ SUR
3 ÉTABLISSEMENTS ?**

**LE SNES VOUS AIDE FACE
À L'ADMINISTRATION ET SE
BAT POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS D'AFFECTATION**



Editorial

Quand on veut tuer son chien ... suite bien connue !

Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut pas accuser notre gouvernement, nos parlementaires majoritaires, et notre président de manquer de suite dans les idées. Même pas doucement mais tout aussi sûrement tous s'appliquent avec constance et assiduité à détricoter les «freins» à la Croissance (symbole tout aussi sacré qu'obscur scientifiquement) que nous traduirons par acquis sociaux, préservation de l'emploi et de la qualité du service public. On en viendrait à oublier que la France est un des 10 pays les plus riches du monde.

Il est vrai que les gras subsides de l'assistanat nuisent au travail dixit jadis un parti qualifié d'extrême mais antienne reprise jusqu'au Chef de l'État sous le vocable raffiné de «pognon». Le problème est que les économistes non seulement Attérés mais également journalistes de l'Opinion (qu'on ne peut guère soupçonner de sympathies marxistes) battent en brèche ces beaux propos : à revenus égaux la France est de tous les pays de l'OCDE, celui où les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont les plus réduits, grâce aux aides

versées. Sans les aides vers les ménages les plus modestes, le taux de pauvreté en France atteindrait 22% et non 14,1% (Etude DRESS, ministère Santé, Économie et Emploi, édition 2017). 80 % des minima sociaux sont distribués aux 20 % de ménages les plus modestes. Un ménage pauvre au niveau monétaire a des revenus en dessous de 1008 Euros par mois. Les personnes en dessous du seuil de pauvreté étaient 8,8 millions en 2017. Nous, professeurs, Cpe, psychologues, assistants d'éducation savons bien que certains de nos élèves sont dans des situations de très grande précarité et

on ne peut pas étudier quand on est mal logé, mal vêtu, mal nourri sans parler de la terrible incertitude de son devenir quand on fait partie d'une famille d'étrangers expulsables. Comment pouvons-nous porter notre position de fonctionnaire ou d'agent contractuel de l'État face à ces populations que l'État s'emploie à stigmatiser ? Le gouvernement est en train de clarifier cette situation, en paupérisant à jet continu ses personnels actifs (gel du point d'indice : c'est reparti pour 2019, jour de carence, compensation insuffisante de la hausse de la CSG, recul de l'application du PPCR) et ses retraités (hausse de la CSG, de la dépendance, haro sur les pensions de réversion) : bientôt une fonction publique occupée par des agents si mal rémunérés qu'ils devront occuper un deuxième emploi. Ce n'est pas de la fiction, c'est de la prospective. Au lieu de s'occuper des maths et du français à l'école primaire et de laisser faire les spécialistes, d'interdire le téléphone au collège en renvoyant aux établissements, de saboter l'orientation post bac avant le bac lui même, le ministre ferait mieux de s'interroger sur le fait que les concours de recrutement ne font plus le plein et pas seulement dans les disciplines scientifiques. Arrêtez d'invoquer la crise de vocations, l'enseignement n'est pas la religion, enseigner c'est un métier, un métier difficile, passionnant mais un métier qui demande une juste rémunération.

Rien que de poser ces prolégomènes, la réponse se dessine...

Catherine Gourbier, Secrétaire départementale du Snes65

TARBES PPDC

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le
27 juin 2018

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Vers un lycée au rabais...
- Page 3 : Projet de suppression des CAP / Toujours plus fort... / Elections internes
- Page 4 : AV...quoi ? / CSG, blocage des pensions / Colloque départemental sur l'école rurale

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €
Bulletin n° 59 - juin 2018

Vers un lycée au rabais, au service de la reproduction sociale !

Réforme du lycée et du baccalauréat, Parcoursup et loi ORE

Comment remplacer une usine à gaz qui avait au moins le mérite de donner leur chance aux moins talentueux de nos élèves, par une autre, qui vise objectivement à réaliser des économies budgétaires au mépris de toute ambition de promotion sociale par l'école ? Attention, le SNES-FSU ne développe pas une grande nostalgie du système APB, ni du lycée GT issu de la réforme Chatel de 2010. Les organisations syndicales ont d'ailleurs été conviées à ne pas donner l'avis des collègues sur le bilan de cette dernière, le MEN se bornant à une analyse en termes de coût.

Critiquer et contester le système « réforme du lycée, du baccalauréat, Parcoursup et loi ORE », c'est déjà se heurter à un mur de propagande d'Etat fondé sur l'autosatisfaction, la méthode Coué et de superbes opérations de communication tellement bien ficelées qu'on a du mal à croire que tout ne va pas au mieux dans le meilleur des mondes. Les jeunes s'agitent ? Les CRS sauront répondre à leurs inquiétudes.

La loi ORE (Orientation et réussite des étudiants) mène au nouveau système d'affectation des lycéens dans le supérieur, Parcoursup. L'idée est simple : à chaque filière envisagée correspondent des « attendus » (en fait des éléments de sélection, mais il a fallu trouver un vocabulaire alternatif). Ceux-ci profilent le type d'élève à accueillir. Ainsi les étudiants seraient mieux orientés. Mais ce beau système masque surtout le manque tragique de places dans l'enseignement supérieur face à l'arrivée de générations nombreuses et généralise la sélection, y compris à l'entrée de l'université. Et puis cette année, nombre de critères n'ont été connus qu'après la formulation des vœux. Il a bien fallu essayer les plâtres d'une réforme hâtive bâtie sur le refus de toute concertation préalable.

Résultat, en mai, selon le ministère, près de la moitié des lycéens n'avaient aucune réponse positive. Ceux qui en avaient étaient très majoritairement « en attente ». Les retours montrent de grandes inégalités dans les taux de réponses positives obtenues entre les différentes voies du lycée (générale, technologique et professionnelle), mais aussi entre les établissements. En éducation prioritaire on constate parfois moins de 20% de réponses positives. La mise en concurrence des différentes filières et des lycées bat son plein. Le tri social s'est accentué, comme le prouvent les orientations obtenues par les lycéens de Seine-Saint Denis.

Inutile de préciser que les angoisses générées par Parcoursup auprès des élèves ne sont pas favorables à la sérénité face au baccalauréat. Or celui-ci, ainsi que le lycée, seront refondés progressivement entre les rentrées 2018 et 2020, dans l'optique d'un nouveau bac pour la session 2021. Si les programmes sont en cours de conception, les décrets d'application sont déjà parus. L'organisation des enseignements serait profondément bouleversée si ce nouvel échafaudage finissait par être mis en œuvre. Le poids inédit des épreuves locales, la disparition des séries générales au profit de parcours individualisés et la fragilisation des séries technologiques, tout participerait d'une profonde dégradation du métiers et des conditions d'enseignement. Le SNES-FSU appelle à contrer des projets dictés par des logiques de pénurie qui transformeraient l'actuel lycée en parcours du combattant, pour les élèves comme pour les personnels. Articulés aux réformes du baccalauréat et de l'accès à l'enseignement supérieur, ils mettent en place un jeu de pistes dont seuls les initiés pourront véritablement se sortir. Ils font entrer pleinement le lycée dans le jeu de la concurrence entre les individus et les établissements, jeu dans lequel l'Education nationale est un prestataire de services parmi d'autres (cours de soutien payants, lycées privés qui pourront moduler la réforme, officines d'aide à l'orientation et autres prestataires onéreux...).

Les horaires de tronc commun sont calculés à l'économie. Les conséquences en termes de postes seront très différentes en fonction du profil des établissements. Et il faudra intégrer la disparition des TPE, remplacés par un « oral terminal » dont on cherche l'horaire de préparation et la réduction de l'AP, souvent disciplinaire dans le cycle terminal (il est prévu 1h30 hebdomadaire par élève uniquement consacrée à l'orientation). La facture pourrait donc être encore plus lourde. Le projet prévoit cependant la création de nouvelles spécialités comme « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », « humanités scientifiques et numériques » ou « humanités, littérature et philosophie » etc. Cela consiste à globaliser des enseignements différents dans un paquet aux contours plus ou moins flous. Un des enjeux est clairement de remettre en cause les disciplines scolaires, et la qualification disciplinaire des professeurs qui les enseignent, notamment parce que cela permet une gestion des ressources humaines plus souple.

Compétition entre les disciplines, entre les collègues et entre les établissements, compléments de service (bienvenue dans un monde flexibilité), spécialisation des postes qui réduiront la marge des mutations, bac local plutôt que diplôme national, bacheliers affectés en fonction des places restantes, salaires des enseignants en berne, PPCR retardé, jour de carence, suppressions de postes, recours aux contrats précaires... Vous en rêvez ? C'est le projet d'Emmanuel Macron, d'Edouard Philippe et de Jean-Michel Blanquer. Mobilisons-nous pour y répondre !

Sébastien Jaffiol, Snes-Fsu65

Projet de suppression des CAP : les CAP, késako ?

Le 25 mai dernier, dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022 (l'intitulé ne manquant pas de cynisme), le gouvernement a annoncé son projet de réduire considérablement le rôle des Commissions Administratives Paritaires. Ces commissions sont composées de représentants de l'Etat mais aussi de représentants élus des personnels. Dans l'Education Nationale, ces commissions siègent pour les mutations, l'avancement de carrière, la titularisation des stagiaires mais aussi dans les cas de conseils de discipline, garantissant ainsi équité et respect des droits des collègues.

Le gouvernement projette de supprimer purement et simplement ces CAP pour les titularisations, les mutations et les avancements de carrière, laissant place à un arbitraire inacceptable. En ce qui concerne les mutations, c'est la porte ouverte au recrutement direct par les chefs d'établissement avec toutes les dérives possibles parmi lesquelles la cooptation.

Le gouvernement prévoit de maintenir les CAP en cas de contestation des collègues qui écoperont d'une sanction disciplinaire. Là aussi, l'arbitraire sera la règle, et ce d'autant plus qu'il est prévu une nouvelle échelle de sanction, intégrant une mise à pied de trois jours. Le danger est donc de voir des collègues sanctionnés à la seule demande de leur chef d'établissement.

Enfin, le gouvernement envisage d'intégrer les Commissions Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) aux Comités Techniques, les noyant ainsi dans une instance dont les prérogatives sont déjà lourdes : fonctionnement des administrations, règles statutaires... Le risque est de voir les moyens attribués aux CHSCT réduits comme peau de chagrin.

La FSU a lancé une pétition intitulée « Pas touche aux CAP et aux CHSCT ». Nous vous invitons à la signer et à la faire partager le plus largement possible.

Anne Gibert, Snes65

Toujours plus fort, toujours plus vite où la précipitation rime avec improvisation...

La séance du Conseil supérieur de l'enseignement (CSE), du 14 juin a été fertile en émotions : sont annoncés des « ajustements » sur les programmes du CP à la troisième. Ceux-ci devraient être présentés au CSE du 12 juillet pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre.

La nouvelle inquiète le Snes, le timing interroge : des « ajustements » (?) de programmes des cycles 2, 3 et 4 (du CP à la troisième) devraient être présentés au CSE du 12 juillet, par le biais d'une circulaire. Là où l'affaire se corse c'est qu'ils devraient être appliqués dès la rentrée 2018. A l'heure actuelle, on ne connaît ni l'ampleur des « ajustements », ni les disciplines concernées (au vu des discours du ministre on peut penser que cela concernera le français et les maths en priorité).

Alors que les chefs d'établissements réunissent actuellement les conseils d'enseignement et que les professeurs peuvent penser avoir organisé leur future rentrée, cette annonce faite avec précipitation ne peut que déstabiliser un collège dont les nouveaux programmes ne sont entrés en vigueur qu'en 2016 et n'ont même pas été mis en place sur tout un cycle puisqu'ils s'organisent sur un délai de 3 ans.

La mise en place de repères annuels est aussi prévue, alors que ces programmes sont justement prévus pour embrasser un cycle : soulignant par là même le défaut originel tel que dénoncé par le Snes, prévoir des repères annuels sans entrer dans la logique de déconstruction du cycle tel que voulu par Najat Vallaud Belkacem est soigner sa jambe de bois avec un cautère. Sans même parler de l'inadéquation des manuels scolaires.

Le SNES s'est exprimé tout de suite par la voix de la responsable du secteur collège, Anne-Sophie Le Grand : «Devoir tout mettre en place à la rentrée 2018 nous inquiète. Les textes ne sont toujours pas sortis, c'est aberrant. On demande que la première année, les repères et ajustements soient appliqués en sixième, voire cinquième, puis d'attendre l'année suivante pour les quatrièmes et troisièmes afin que la progression en trois ans aille jusqu'au bout.»

Gageons que nos collègues enseignants en collège seront ravis de savoir le 12 juillet qu'ils ont un mois et demi pour préparer leur année scolaire : adieu vacances, farniente et balades !

De qui se moque-t-on !

Catherine Gorbier, Snes65

Elections internes : merci pour vos votes !

Les élections internes ont été dépouillées au Snes Toulouse vendredi 15 juin, vous avez accordé toute votre confiance au Snes 65 en votant massivement pour la liste départementale.

À l'issue du bureau d'installation qui a eu lieu mercredi 20 juin, le secrétariat départemental suivant a été mis en place :

Catherine Gorbier, secrétaire départementale

Sébastien Jaffiol, secrétaire départemental adjoint (co-secrétaire de la FSU 65 à compter du 1er septembre)

Isabelle Pinero-Tran, trésorière

Monique Theulé, responsable des retraités

Autres membres du secrétariat : **Sophie Manzato**, **Marc Poulou** et **Anne Gibert**